



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 4 novembre 2019 à 19 h
8420, boul. Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Madame Patricia R. Lattanzio, conseillère de la ville
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Steve Beaudoin, Directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA19 13 0263

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Qu'à 19 h 2, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

La conseillère Patricia R. Lattanzio prend son siège à 19 h 3.

CA19 13 0264

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA19 13 0265

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019 À 18 H.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 octobre 2019 à 18 h soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

CA19 13 0266

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019 À 19 H.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 à 19 h soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.04

CA19 13 0267

MOTION DE FÉLICITATIONS À MADAME PATRICIA LATTANZIO POUR SON ÉLECTION À TITRE DE DÉPUTÉE DE LA CIRCONSCRIPTION FÉDÉRALE DE SAINT -LÉONARD-SAINT-MICHEL.

ATTENDU QUE des élections générales ont eu lieu au Canada le lundi 21 octobre 2019;

ATTENDU QUE les électeurs de la circonscription fédérale de Saint-Léonard-Saint-Michel, qui englobe notamment le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard, ont élu à cette occasion, la candidate du Parti libéral du Canada, madame Patricia Lattanzio, avec 61,3 % des suffrages exprimés et une majorité de 22 443 votes;

ATTENDU QUE madame Patricia Lattanzio entreprendra ainsi un premier mandat pour représenter et servir les citoyens de Saint-Léonard-Saint-Michel.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement adresse ses plus sincères félicitations à madame Patricia Lattanzio pour son élection comme députée de la circonscription fédérale de Saint-Léonard-Saint-Michel, et lui offre tous ses meilleurs vœux de succès dans l'accomplissement de cette nouvelle charge publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1190219022

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 6 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Six (6) citoyens font des interventions. À 19 h 49, la période de questions est terminée.

CA19 13 0268

DEMANDER AU CONSEIL DE LA VILLE DE PRIORISER LE DOSSIER DES REFOULEMENTS D'ÉGOUT ET DES INONDATIONS À SAINT-LÉONARD DANS LA PLANIFICATION ET LA RÉALISATION DES PROJETS D'ENVERGURE ET DES TRAVAUX À VENIR AU SERVICE DE L'EAU ET DE METTRE EN PLACE DÈS 2020 AU SERVICE DE L'HABITATION UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR PROTÉGER LES BÂTIMENTS CONTRE LES REFOULEMENTS D'ÉGOUT ET LES INONDATIONS.

ATTENDU QUE des citoyens de l'arrondissement de Saint-Léonard sont aux prises avec d'importants problèmes de refoulement d'égout ou d'inondation à chaque pluie diluvienne;

ATTENDU QUE les résidents de la rue de Belmont et du nord-est de l'arrondissement sont particulièrement touchés par ce phénomène;

ATTENDU QUE pour l'année en cours seulement, plus de 300 résidences situées dans plusieurs secteurs de l'arrondissement ont eu à subir des refoulements d'égout et des inondations lors des pluies très intenses du 21 juillet et du 1^{er} octobre 2019;

ATTENDU QUE ces citoyens sont tannés, épuisés et impuissants devant cette situation et que plusieurs d'entre eux n'osent même plus prendre de vacances au printemps, à l'été ou à l'automne de peur d'être encore inondés;

ATTENDU QUE ces pluies diluviennes sont causées par les changements climatiques et qu'elles seront désormais de plus en plus fréquentes;

ATTENDU QU'une séance d'information organisée par l'arrondissement en collaboration avec le Service de l'eau de la Ville de Montréal sur les refoulements d'égout et les inondations a réuni plus de 325 personnes le 23 octobre 2019;

ATTENDU QUE des citoyens ont profité de cette séance publique pour clairement exprimer leur impatience, leur lassitude, leurs inquiétudes, leur découragement et même leur détresse et pour exiger haut et fort de la Ville de Montréal des solutions concrètes et des travaux urgents pour régler ces problèmes de refoulement d'égout et d'inondation;

ATTENDU QUE les élus de l'arrondissement comprennent très bien l'indignation, le désarroi et le sentiment d'insécurité de ces citoyens et soutiennent solidairement et indéfectiblement leur cause;

ATTENDU QUE les réseaux d'aqueduc et d'égout sont de la compétence et de la responsabilité de la Ville de Montréal sur l'ensemble du territoire montréalais, y compris celui de Saint-Léonard, et que les élus et les représentants de l'arrondissement ont déjà fait à maintes reprises des représentations pour que le Service de l'eau solutionne ces problèmes de refoulement d'égout et d'inondation et en particulier sur la rue de Belmont dans les meilleurs délais possibles;



ATTENDU QUE la direction de l'arrondissement, la direction générale et la direction du Service de l'eau travaillent en étroite collaboration depuis plusieurs mois à la recherche de solutions à cette problématique complexe;

ATTENDU QUE des représentants du Service de l'eau se sont engagés devant les personnes qui ont assisté à la séance d'information du 23 octobre 2019 à mener des études pour trouver une ou des solutions à ces problèmes de refoulement d'égout et d'inondation, à corriger en 2020 les lacunes des petits bassins de rétention des rues de Belmont, Couture et Périnault et à prioriser Saint-Léonard dans le déploiement de ces solutions;

ATTENDU QUE des représentants du Service de l'habitation de la Ville de Montréal ont aussi profité de la séance d'information du 23 octobre 2019 pour annoncer une révision de tous leurs programmes d'aide et de subvention, notamment pour en avoir un qui serait consacré à l'adaptation des bâtiments face aux fléaux des changements climatiques.

Il est proposé par Dominic Perri et Patricia R. Lattanzio

appuyé par Michel Bissonnet, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De demander au conseil de la ville de prioriser le dossier des refoulements d'égout et des inondations à Saint-Léonard dans la planification et la réalisation des projets d'envergure et des travaux à venir au Service de l'eau, dont le plus rapidement possible pour la rue de Belmont et le nord-est de l'arrondissement, et de mettre en place dès 2020 au Service de l'habitation un programme d'aide financière pour protéger les bâtiments contre les refoulements d'égout et les inondations.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

D'apporter un amendement à la résolution en ajoutant le paragraphe suivant :

De demander également au conseil de la ville d'épuiser toutes les ressources à sa disposition et de faire toute demande aux autres paliers gouvernementaux si nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1194077001

CA19 13 0269

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION DE SERVICE AVEC NATURE-ACTION QUÉBEC INC. POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOQUARTIER DE SAINT-LÉONARD POUR LES ANNÉES 2020 ET 2021 – 291 226 \$ PLUS LA VARIATION DU POURCENTAGE DE L'IPC.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'approuver le projet de convention de service avec NATURE-ACTION QUÉBEC INC. pour le fonctionnement de l'Écoquartier de Saint-Léonard pour les années 2020 et 2021, au montant total de 291 226 \$ plus la variation du pourcentage de l'IPC.

D'autoriser le maire d'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement à signer ledit projet de convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1197281004

CA19 13 0270

APPROUVER L'ENTENTE DE COMMANDITE AVEC LE CENTRE COMMUNAUTAIRE LEONARDO DA VINCI, POUR LA COMMANDITE DE TROIS ABONNEMENTS D'UNE VALEUR DE 249 \$ CHACUN À SON CENTRE SPORTIF DANS LE CADRE DE LA SEMAINE SANTÉ, SÉCURITÉ ET MIEUX-ÊTRE QUI AURA LIEU DU 4 AU 7 NOVEMBRE 2019.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'approuver l'entente de commandite avec le Centre communautaire Leonardo da Vinci, par laquelle celui-ci s'engage à donner trois (3) certificats cadeaux correspondant à un abonnement de trois (3) mois tout inclus (gymnase, cours de groupe et piscine) d'une valeur de 249 \$ chacun à son centre sportif, pour la commandite de la Semaine santé, sécurité et mieux-être des employés de l'arrondissement de Saint-Léonard qui aura lieu du 4 au 7 novembre 2019 pour une contribution totale de 747 \$.

D'autoriser le maire d'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1190512021

CA19 13 0271

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 6 500 \$ AU CLUB DU BONHEUR DE SAINT-LÉONARD AFIN DE LE SOUTENIR DANS L'ORGANISATION ET L'ANIMATION DE SES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES POUR L'ANNÉE 2020.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 6 500 \$ au Club du bonheur de Saint-Léonard afin de le soutenir dans l'organisation et l'animation de ses activités récréatives pour l'année 2020.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1190219019



CA19 13 0272

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE TOTALISANT 13 122,50 \$ AUX CLUBS DE L'ÂGE D'OR DE L'ARRONDISSEMENT POUR L'ANNÉE 2020.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière totalisant 13 122,50 \$ aux clubs de l'âge d'or de l'arrondissement pour l'année 2020. Cette somme est répartie comme suit :

ORGANISMES	AIDE FINANCIÈRE 2020
Club d'âge d'or du parc Hébert	500,00 \$
Club d'âge d'or Les Joviales de Coubertin	500,00 \$
Club d'âge d'or Sempre Uniti	500,00 \$
Club de l'âge d'or 2000	500,00 \$
Club de l'âge d'or Arcobaleno	500,00 \$
Club de l'âge d'or Foglie Verde	500,00 \$
Club de l'âge d'or Giuseppe-Garibaldi	500,00 \$
Club de l'âge d'or La Molisane	500,00 \$
Club de l'âge d'or Pirandello Maschile	500,00 \$
Club de l'âge d'or Sainte-Angèle	500,00 \$
Club de l'âge d'or Saint-Léonard Pie-XII	500,00 \$
Club de l'âge d'or San Giuseppe	500,00 \$
Club de l'âge d'or Ladauversière Nuova-Forza	588,30 \$
Club social et culturel des jeunes de Ladauversière inc.	621,60 \$
Club de l'âge d'or Sacra Famiglia	632,70 \$
Club de l'âge d'or parc Coubertin	769,60 \$
Club de l'âge d'or Risveglio	795,50 \$
Cercle du 3 ^e âge Ste-Angèle inc.	1 073,00 \$
Club de l'âge d'or l'Espérance	1 113,70 \$
Club d'âge d'or parc Delorme	1 528,10 \$
TOTAL	13 122,50 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1190219021

Le 4 novembre 2019

CA19 13 0273

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES ADMINISTRATIFS À LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENT – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 300-188 – CONSTRUCTIONS ROCART INC. – 157 860,68 \$.

ATTENDU QU'une sérieuse problématique a été constatée quant à l'intégrité de la structure du deuxième étage de la mairie d'arrondissement, nécessitant des travaux de renforcement structural sur la dalle de plancher;

ATTENDU QU'une somme additionnelle est nécessaire pour des travaux de renforcement structural sur la dalle de plancher du deuxième étage de la mairie d'arrondissement.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 157 860,68 \$ à CONSTRUCTIONS ROCART INC., pour le réaménagement des espaces administratifs à la mairie d'arrondissement, appel d'offres numéro 300-188.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1192242011

CA19 13 0274

APPROUVER LE PROTOCOLE D'ENTENTE ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 60 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA RUE JEAN -TALON À SAINT-LÉONARD POUR L'ANNÉE 2019.

ATTENDU QUE le versement d'une aide financière s'inscrit dans l'objectif de soutien à la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard;

ATTENDU la nécessité d'encadrer l'utilisation de l'aide financière par un protocole d'entente liant les parties.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le protocole d'entente et d'accorder une aide financière de 60 000 \$ à la Société de développement commercial de la rue Jean -Talon à Saint-Léonard pour l'année 2019.

D'autoriser le maire d'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole d'entente.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1193304001



CA19 13 0275

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 SEPTEMBRE 2019.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Michel Bissonnet

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1190512020

CA19 13 0276

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 SEPTEMBRE 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1194868010

CA19 13 0277

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2247 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2020).

Avis de motion est donné par madame la conseillère Patricia R. Lattanzio de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2247 intitulé : Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020), lequel est déposé avec le présent dossier décisionnel.

40.01 1193022006

CA19 13 0278

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2249 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2020).

Avis de motion est donné par madame la conseillère Patricia R. Lattanzio de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2249 : Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2020), lequel est déposé avec le présent dossier décisionnel.

40.02 1193022007

Le 4 novembre 2019

CA19 13 0279

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2251
INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 4 985 000 \$ POUR DES
TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTIÈRE, D'ÉCLAIRAGE ET DE SIGNALISATION.**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Patricia R. Lattanzio de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2251 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 4 985 000 \$ pour des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation, lequel est déposé avec le présent dossier décisionnel.

40.03 1193022013

CA19 13 0280

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2252
INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 925 000 \$ POUR DES
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS.**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2252 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 2 925 000 \$ pour des travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs, lequel est déposé avec le présent dossier décisionnel.

40.04 1193022014

CA19 13 0281

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2253
INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 000 000 \$ POUR DES
TRAVAUX DE PROTECTION ET D'AMÉLIORATION DES BÂTIMENTS ET D'ACQUISITION
DE BÂTIMENTS.**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Patricia R. Lattanzio de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2253 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments et d'acquisition de bâtiments, lequel est déposé avec le présent dossier décisionnel.

40.05 1193022015

CA19 13 0282

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2254
INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 350 000 \$ POUR
L'ACQUISITION DE PETITS ÉQUIPEMENTS ET D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES.**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lili-Anne Tremblay de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2254 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 350 000 \$ pour l'acquisition de petits équipements et d'équipements informatiques, lequel est déposé avec le présent dossier décisionnel.

40.06 1193022016



CA19 13 0283

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – LOT PROJETÉ 6 279 477 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogations mineures et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 octobre 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De refuser la demande de dérogations mineures au Règlement de lotissement numéro 1885 et au Règlement de zonage numéro 1886 pour un bâtiment à construire sur le lot projeté numéro 6 279 477 du cadastre du Québec, dans la zone H09-22.

La nature des dérogations est la suivante :

- que la largeur de terrain minimale de 6 mètres, prescrite à l'article 6.1.1.1 du Règlement de lotissement numéro 1885 pour un lot donnant sur la ligne extérieure d'une courbe, soit réduite à 3,78 mètres pour le lot projeté numéro 6 279 477 du cadastre du Québec;
- que la marge arrière minimale de 6,05 mètres, prescrite à la grille des usages et normes de la zone H09-22 du Règlement de zonage numéro 1886, soit réduite à 4,05 mètres pour le bâtiment jumelé à construire sur le lot projeté numéro 6 279 477 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1194871011

CA19 13 0284

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – LOT PROJETÉ 6 279 478 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogations mineures et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 octobre 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Le 4 novembre 2019

De refuser la demande de dérogations mineures au Règlement de lotissement numéro 1885 et au Règlement de zonage numéro 1886 pour un bâtiment à construire sur le lot projeté numéro 6 279 478 du cadastre du Québec, dans la zone H09-22.

La nature des dérogations est la suivante :

- que la largeur de terrain minimale de 6 mètres, prescrite à l'article 6.1.1.1 du Règlement de lotissement numéro 1885 pour un lot donnant sur la ligne extérieure d'une courbe, soit réduite à 3,79 mètres pour le lot projeté numéro 6 279 478 du cadastre du Québec;
- que la marge arrière minimale de 6,05 mètres, prescrite à la grille des usages et normes de la zone H09-22 du Règlement de zonage 1886, soit réduite à 3,82 mètres pour le bâtiment jumelé à construire sur le lot projeté numéro 6 279 478 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1194871012

CA19 13 0285

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 – 4315-4317, RUE DE NAPLES – LOT NUMÉRO 1 122 027 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogations mineures et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 octobre 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accepter la demande de dérogations mineures au Règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment résidentiel multiplex jumelé situé aux 4315-4317, rue de Naples, lot numéro 1 122 027 du cadastre du Québec, dans la zone H04-23.

La nature des dérogations est la suivante :

- que la marge avant minimale de 6,05 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H04-23, soit réduite à 5,87 mètres pour le mur avant du bâtiment existant;
- que la marge latérale minimale de 3 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H04-23, soit réduite à 2,91 mètres pour le mur sud-ouest du bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1195909025



CA19 13 0286

OPÉRATION CADASTRALE – CONTRIBUTION POUR FRAIS DE PARC DE 68 000 \$ - LOT NUMÉRO 1 333 866 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'accepter la somme de 68 000 \$, à titre de contribution pour fins de frais de parc, pour le morcellement du lot numéro 1 333 866 du cadastre du Québec, et ce, conformément au Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

D'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1195909026

CA19 13 0287

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – MODIFICATION AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 5525, RUE DES ARTISANS – LOT NUMÉRO 1 333 794 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la résolution numéro CA19 13 0025 adoptée le 4 février 2019 approuvant le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2018-23, visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5525, rue des Artisans, lot numéro 1 333 794 du cadastre du Québec, dans la zone H10-29;

ATTENDU la nécessité de modifier ce P.I.I.A. concernant la voie d'accès véhiculaire approuvée;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 octobre 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver la modification au plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2018-23 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5525, rue des Artisans, lot numéro 1 333 794 du cadastre du Québec, dans la zone H10-29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1184871022

CA19 13 0288

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – MODIFICATION AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 8690, RUE MARJOLAINE – LOT NUMÉRO 1 332 116 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la résolution numéro CA19 13 0201 adoptée le 19 août 2019 approuvant le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2019-15 visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8690, rue Marjolaine, lot numéro 1 332 116 du cadastre du Québec, dans la zone H07-16;

ATTENDU la nécessité de modifier ce P.I.I.A. concernant l'ajout d'une marquise à l'arrière, visible de la voie publique;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 octobre 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver la modification au plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2019-15 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8690, rue Marjolaine, lot numéro 1 332 116 du cadastre du Québec, dans la zone H07-16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1194871015

CA19 13 0289

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – MODIFICATION AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – MODIFICATION DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL MULTIPLEX ISOLÉ SITUÉ AUX 9163-9169, RUE DU SAGUENAY – LOT NUMÉRO 1 001 060 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la résolution numéro CA18 13 0317 adoptée le 5 novembre 2018 approuvant le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2018-18 visant la modification de la façade du bâtiment résidentiel multiplex isolé situé aux 9163-9169, rue du Saguenay, lot numéro 1 001 060 du cadastre du Québec, dans la zone H09-08.

ATTENDU la nécessité de modifier ce P.I.I.A. concernant le traitement de la façade approuvé;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 octobre 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :



D'approuver la modification au plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2018-18 visant la modification de la façade du bâtiment résidentiel multiplex isolé situé aux 9163-9169, rue du Saguenay, lot numéro 1 001 060 du cadastre du Québec, dans la zone H09-08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.13 1184871019

CA19 13 0290

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 8170, RUE DE LA CROIX (FUTUR NUMÉRO CIVIQUE) – FUTUR LOT NUMÉRO 6 296 727 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 octobre 2019.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2019-27 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8170, rue de la Croix (futur numéro civique), futur lot numéro 6 296 727 du cadastre du Québec, dans la zone H10-29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.14 1195909024

CA19 13 0291

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 8180, RUE DE LA CROIX – FUTUR LOT NUMÉRO 6 296 726 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 octobre 2019.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2019-26 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8180, rue de la Croix, futur lot numéro 6 296 726 du cadastre du Québec, dans la zone H10-29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.15 1195909022

CA19 13 0292

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE DEUX (2) MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De renouveler le mandat de deux (2) membres du comité consultatif d'urbanisme ci-après énumérés, pour la période du 20 novembre 2019 au 5 novembre 2021 :

- monsieur Dominic Perri, président;
- madame Lili-Anne Tremblay, vice-présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1193385013

CA19 13 0293

REMPLACEMENT À LA PRÉSIDENTE DE DEUX COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De nommer monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement, président de la Commission permanente de l'urbanisme, de l'environnement, de la qualité du milieu et du développement économique et de la Commission permanente des travaux publics, des infrastructures, des parcs et de la foresterie urbaine en remplacement de madame Patricia R. Lattanzio.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.02 1193022017

CA19 13 0294

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 9 OCTOBRE 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 octobre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1193385012



CA19 13 0295

DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE - SEPTEMBRE 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1197888010

CA19 13 0296

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Michel Bissonnet, Dominic Perri, Mario Battista et Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Qu'à 20 h 36, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 21 novembre 2019.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement

Le 4 novembre 2019